

Mais où est passée La Ministre ?



La question est de plus en plus légitime : Mais où est donc passée Nicole BELLOUBET sur le sujet Pénitentiaire ?

Le président MACRON est un vrai malin : A vouloir des Ministres « techniques », entourés de seulement dix membres dans leurs Cabinets, il en a fait des Ministres sans poids politique, gestionnaires du temps qui passe et des orientations voulues par le Président ; Et qui n'ont même pas de temps pour pratiquer un semblant de dialogue social ! L'Administration est revenue aux manettes et ce n'est pas vraiment bon signe !

S'il a été reproché à l'équipe URVOAS l'omniprésence de son Cabinet et de ses conseillers (nous savions au moins qui dirigeait ce ministère), « l'omni absence » de la Ministre sur le pénitentiaire est inquiétante pour les personnels de ce ministère. De surcroît et c'est historique, lorsque nous constatons qu'aucun conseiller pénitentiaire ne nous a été attribué. Alors, de là à exiger un conseiller spécial au dialogue social !

La CGT Pénitentiaire enregistre avec regret, qu'hormis une première rencontre en juillet avec Mme BELLOUBET qui, promesse faite, devait nous revoir « à la rentrée », nous attendons toujours cette audience. Normal, lorsque personne ne parle pénitentiaire avec la Ministre au quotidien, pourquoi s'en soucierait-elle ? L'agenda de la Ministre est là pour nous rappeler ce que sont visiblement ses priorités : Audience avec le président de la Cour de ceci puis de cela, audiences avec tout ce qui compte de clinquant et de beaux esprits mais, aucun rendez-vous pénitentiaire !

Et ce n'est pas la mise en œuvre des chantiers pour la justice, « la grande action » pour le Ministère où nous dit-on, la place réservée à la Pénitentiaire se situe sur l'Item « sens et efficacité de la peine », qui nous rassurera. Bruno Cotte, ancien Président de la chambre criminelle de la Cour de Cassation et surtout membre de plusieurs Cabinet au Ministère de la Justice a été désigné pour suivre cette thématique. Il est certes une figure respectée. Mais, nous dit-on, une audience avec lui est incertaine car il vivrait à l'étranger ! Une contribution écrite est suggérée : ça commence mal !

Alors, la Ministre devrait se méfier. Rien n'a changé dans l'administration pénitentiaire. Les problématiques, identiques, se sont creusées un peu plus, le feu couve sous les braises. Après déjà deux boycotts de CTM et un de CTAP, la patience syndicale a des limites d'ores et déjà franchies !

La CGT Pénitentiaire le dit clairement : devant ce fiasco ministériel, la voie de l'action est la seule alternative pour se faire respecter !

Montreuil, le 14 novembre 2017